

SARL DE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES

TOULOUSE - AUCH - CONDOM - FLEURANCE - VIC-FEZENSAC

Département du Gers - Commune d'Aujan-Mourmède

Section C - Lieudit "Au Cap de la Lanne"

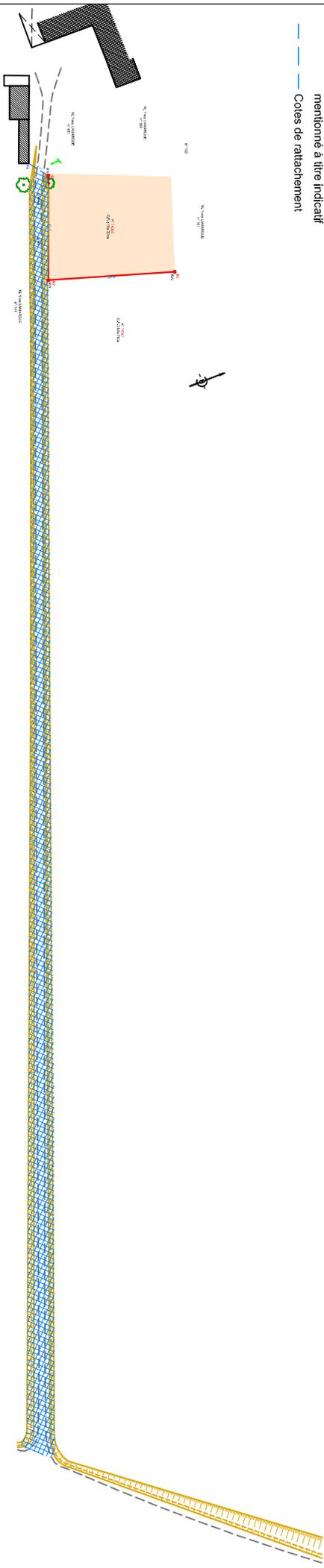
PLAN DE DIVISION d'une propriété appartenant à M. Yves LAMARQUE et de reréage de la servitude de passage desservant les parcelles vendues.

Suite à la division de la parcelle n° 143, toutes les servitudes qualifiées par "destination du Père de Famille" seront réputées acceptées sans réserves par les parties.

Les Contenance Fiscales ne seront définitives qu' après validation par le Service du Cadastre.

LEGENDE

- Limite divisoire
- Limite définie dans l'acte foncier visé
- Parcelle Cadastrel mentionné à titre indicatif
- Coles de rattachement



Coordonnées des Sommets			
n°	X	Y	Désignations
B.1	1496256.67	3133304.76	Borne Nouvelle
B.2	1496291.33	3133291.32	Borne Nouvelle
B.3	1496304.66	3133333.97	Borne Nouvelle
P.4	1496250.17	3133299.91	Angle B&H

Système de coordonnées RGF93 - CC44
Classe de précision du rattachement : 2

Xavier CLERC - Géomètre Expert Foncier DPLG Associé
Agence : 1bis rue Marguerite Duras - 32000 AUCH
Tél: 05.62.61.80.33 - Fax: 05.62.61.81.35 - E-mail: x.clerc@xmge.com
Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
Tél: 05.62.06.22.31 - Fax: 05.62.06.27.06
Site Internet : <http://www.xmge.com>



XMGE
Géomètres-Experts
BUREAU D'ETUDES

Imprimé par Xavier Clerc le 15/06/2021
Dossier A21133
Echelle : 1/ 2000

*Définition des termes de limite -
- B1 à B3 : Bornes nouvelles OGE de type FENO blanches.
Définition des points d'appuis:
- P4 : Angle de bâti
Tous les points ont été définis le en présence de
- M. Olivier LAMARQUE (Représentant M. Yves LAMARQUES).*